

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE TREIZE
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 25 janvier 2013

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint
M. LECASSE Yves, 5^{ème} adjoint

Membres : Mme VIGER Nathalie, MM. CINGAL Jacky, TERREUX Bertrand, GERBER Alain, Mme CHAUVET Sylvie, MM. VOTTIER Didier, HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LE ROUX Béatrice, M. SOWA Marc, Mme BLOUIN-YGOU Diane, M. QUESSE Bernard

REPRÉSENTÉS : Mme LE ROUX par Mme MORVAN, M. SOWA par Mme PIGNAT, Mme BLOUIN-YGOU par Mme VIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. THILL Jean-Jacques

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2012

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 – EFFACEMENT DES RÉSEAUX FRANCE TELECOM

Monsieur CASTRES, adjoint à l'urbanisme, présente la deuxième phase de dissimulation France Telecom, rue des Canadiens à Quevreville.

Le montant total de ces travaux se monte à 4.104,40 € HT soit 4.908,86 € TTC.

La commune prend en charge la totalité de la facture

Monsieur LECASSE : Il s'agit d'une entreprise privée et on paye quand même ?

Monsieur CASTRES : Le réseau leur appartient. La seule qui prend à sa charge directement après étude de marché est GDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de dissimulation France télécom pour un montant de 4.908.86 € TTC, et charge Madame le maire de signer toutes pièces à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 21538 au budget primitif 2013.

2 – RYTHME SCOLAIRE SUITE A LA REFONDATION DE L'ECOLE

Madame le maire présente au conseil municipal la réunion à laquelle elle s'est rendue le 21 janvier dernier. Celle-ci organisée par Madame GALLE inspectrice à la circonscription de Darnétal, réunissait les maires des communes de la circonscription de Darnétal et le conseiller général M. LEROY.

La réunion avait pour but de présenter les informations au jour donné du projet de Décret sur la réforme de l'école.

* Temps de l'élève

- 1^{ère} étape provisoire : Aménagement du temps de l'élève : décret en cours de rédaction sur le journal officiel

- 2^{ème} étape : Concernera l'organisation de l'année scolaire

* Principes de fonctionnement

- 9 demi-journées travaillées sur 5h30 et une pause méridienne qui ne peut pas être inférieure à 1h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.

- Activités pédagogiques complémentaires (APC) pour des groupes restreints : aide aux élèves en difficultés dans leurs apprentissages, aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial

* Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2013-2014 (compensation financière) ; Report du Décret possible à la rentrée scolaire 2014-2015 : dérogation à demander au DASEN (Directeur académique des services de l'Education Nationale) avant le 1^{er} mars 2013.

* Procédures :

- Parution du Décret

- Décision du DASEN quand au règlement départemental après avis du CDEN (Conseil Départemental de l'Education nationale)

- Information des élus et engagements

- Présentation et discussions en conseil d'école
- Validation de la proposition IEN (Inspecteur de l'Education Nationale).

* Décisions du DASEN

- Journées de 5h15 les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30
- Pause méridienne de 2 heures avec possibilité de 30 mn d'APC au maximum.
- Après-midi de 13h30 à 15h45.
- Soir : Activités pédagogiques complémentaires possibles.

Les réactions des maires ont été diverses : Problème de lisibilité des documents ; prise en charges des municipalités (personnel, entretien locaux, cantine, transports), la place de la concertation avec les maires, les associations, les enseignants et les parents d'élèves.

Nombre de maires ont des projets de réflexion mais insistent sur la concertation locale. Un sondage demandé par l'assemblée fait apparaître une orientation pour le samedi matin en lieu et place des mercredis.

Le gouvernement a décidé de mettre en place un fonds pour accompagner à la mise en place de la nouvelle organisation des activités périscolaires. Toutes les communes se verront attribuer une dotation de 50 € par élève dès lors qu'elles auront décidés de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Madame VIGER : Si la commune démarre cette année, elle peut demander une dérogation pour le samedi ?

Madame le maire : Oui, mais elle pourra être refusée.

Madame VIGER : Une réunion est-elle prévue avec les instituteurs et les parents d'élèves ?

Madame le maire : Une rencontre est prévue demain pour voir ensemble ce que représente cette mise en place.

Monsieur TERREUX : Des problèmes de transport scolaire vont se poser si dans une même circonscription, certaines communes choisissent le samedi et les autres le mercredi.

Madame le maire : Un sondage m'a-t-on dit a été réalisé par les parents d'élèves à l'école primaire, la moitié des personnes n'ont pas répondu, et sur les réponses obtenues soit ça leur est égal, soit c'est le samedi qui prévaut.

Madame le maire : Le problème qui se pose également est que l'APC peut être proposé le soir en groupe restreint, comment faire pour aller chercher ses enfants le soir pour la garderie qui sera déjà en place pour les autres élèves. Une difficulté pour certaines communes où la garderie à lieu dans les locaux de l'école.

Les questions se posent également sur le personnel communal et l'impact sur les services, jeunesse, cantine, administratif, dans le cas d'une mise en place le mercredi. Il serait moindre si c'était le samedi. Les tableaux joints reprennent l'état actuel des heures réalisées par agent et l'état futur. Il en ressort que le coût en surplus correspondrait à un agent en équivalent temps plein.

De même, l'inconnue est la fréquentation des enfants qui mangeront à la cantine.

Monsieur LECASSE : Qu'en est-il des activités hors enseignants ?

Madame le maire : Les locaux de la garderie actuelle sont dédiés au service jeunesse, sur l'école primaire, si ce n'est sur le temps administratif et le ménage il n'y a pas d'impact particulier.

Madame VIGER : Cela remet en cause l'ouverture de la mairie le mercredi ?

Madame le maire : Pas l'accueil au public mais une réflexion est à mener pour une présence effective.

Monsieur GERBER demande si un questionnaire sera mis en place auprès des parents d'élèves afin de savoir s'ils viendront chercher les enfants le midi et le soir, et si les enfants fréquenteront la cantine ou pas ?

Madame le maire : Oui.

Monsieur TERREUX : Il y a une volonté d'éducation musicale ou culturelle après la fin de l'école jusqu'à 16h30.

Madame le maire : L'école se termine à 15h45, c'est donc l'heure de sortie. Il n'y a pas d'obligation de mettre en place ces activités.

Monsieur TERREUX : Si nous n'avons pas d'éducateur spécialisé nous n'aurons pas les subventions.

Monsieur GERBER : Les animations du midi pourront être ramenées au soir.

Madame le maire : La pause de 2 h du midi est importante pour manger pour les deux services. Les 30 minutes du soir représentent peu pour organiser une activité.

Monsieur TERREUX : Les vacances seront réduites

Madame le maire : Il n'y a pas de modification prévue, les nombre d'heures des enseignants est inchangé.

Monsieur THILL : Cela interviendra dans un second temps.

Madame le maire : Une décision devra être prise pour l'application de cette réforme. Un report de décision au prochain conseil municipal est proposé.

3 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Tarifification vente boissons / alimentation lors des spectacles

Madame le maire présente au conseil municipal les précédentes délibérations du conseil municipal (16 juin 2011 et 28 juin 2012) concernant cette régie de recettes.

Afin de simplifier l'utilisation des tickets actuellement 4 tarifs pour les boissons et 5 tarifs pour l'alimentation avec à chaque fois une couleur de papier différente, il est proposé de créer une appellation simple « Restauration » sur les billets : avec un montant unique, soit : 0,50 € couleur orange ; 1 € couleur blanche ; 2 € couleur bleue ; 3 € couleur rose ; 4 € couleur jaune ; 5 € couleur verte ; 10 € couleur mauve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la modification de la régie de recettes

➤ Classe de découverte – Ecole Jules Ferry

Madame le maire présente au conseil municipal la lettre provenant de madame MOTTE directrice de l'école primaire Jules Ferry suite à la classe de découverte organisée au château de Mons dans le GERS du 17 au 23 novembre 2012.

Deux classes soit 45 élèves sont partis lors de ce séjour.

Le projet pédagogique et le montant total du séjour sont parvenus en mairie. Le montant est de 20.409,71 €

Le Conseil Général de Seine-Maritime est sollicité pour une demande de subvention. Sachant qu'une classe de découverte est partie en avril, celle-ci rentre dans les comptes 2013. La commune doit délibérer pour accepter de reverser à la coopérative scolaire la somme de la subvention accordée par le Conseil Général et qui sera versée sur le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au reversement de la subvention du Conseil Général sur le compte de la Coopérative scolaire de Jules Ferry dès réception.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget 2013.

POUR INFORMATION

➤ **Plan local de l'Habitat**

Monsieur HEBERT, a assisté à la dernière réunion sur le Plan Local de l'Habitat de la CREA. Cette réunion auxquels participaient une soixantaine de délégués avait pour objet la lutte contre l'habitat indigne.

149.000 logements privés sont recensés (97.000 privés et 52.000 locataires), 25.000 logements sont classés en « inconfortable ».

L'objectif de la CREA se porte sur trois ans et sur trois secteurs : La lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, et l'adaptation des logements.

L'aide apportée par la CREA arrive en complément des aides existantes.

Une communication sera faite auprès des habitants de chaque commune par la CREA.

➤ **RT 2012**

* Monsieur CASTRES présente que dans le cadre de la RT 2012, les certificats d'économie d'énergie ont été mis en place avec la CREA (mutualisation) et la société CEELIUM en 2011. Les charges d'éclairage public pourront être prises en compte (horloge astrale, boules dans les lotissements). La saisie des données se fera directement sur un site internet à partir de 2013.

* Monsieur CASTRES présente la réunion organisée par les services de la DDTM (service instructeur des dossiers d'urbanisme) en lien avec le CAUE et la DREAL.

Au niveau déclaratif, il n'y a rien à faire, il n'y a pas d'influence sur les permis de construire.

La RT 2012 est applicable au 1^{er} janvier 2013 sur les maisons individuelles en totalité. Ce qui amène à un essai d'étanchéité obligatoire. Un contrôle de la DREAL et de la DDTM sera effectué.

➤ **Syndicat des collèges**

Monsieur CASTRES informe le conseil municipal de sa réunion au syndicat des Collèges le 30 janvier.

Les communes de Darnétal et St Denis le Thiboult se retirent du Syndicat. La commune de Ry reste finalement.

En 2013 la cotisation sera de 14.751 €.

Monsieur CINGAL demande quelle sera l'évolution de ce syndicat ?

Monsieur CASTRES : Une projection a été faite précédemment, il reste un reliquat en Trésorerie, la totalité des crédits sont payés.

Madame le maire : L'interrogation est de rester ou non dans le syndicat juste pour le financement des transports. (scolaires, piscine)

Monsieur CINGAL : Donc il y aura une augmentation ?

Monsieur CASTRES : Oui, la cotisation augmentera de 80 centimes par habitant.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 00

Conforme à la publication du 25 février 2013